

Monsieur le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de la Mayenne

Les mobilisations du 13 janvier ont amené le gouvernement à lâcher quelques mesures, qui ne répondent pas à toutes les revendications. Certes, après quelques jours d'atermoiements, le ministre a été contraint d'annoncer officiellement le recrutement de tous les collègues inscrits sur liste complémentaire. Cette cacophonie habituelle avec ce ministre a amené Monsieur le Recteur à souffler le chaud et le froid sur ces futurs collègues dont l'école a grandement besoin. Heureusement que notre organisation a alerté à tous les niveaux à ce sujet pour lui expliquer qu'il n'était pas possible de faire fi de l'article 10 du décret n°90-680. La seconde communication académique en direction des collègues issus des Listes complémentaires a repris intégralement les propos de Force Ouvrière !

Oui, le ministère, contrairement à ce qu'il argumentait jusqu'à présent, confirme aujourd'hui l'analyse de de FO, qui n'a cessé de marteler depuis deux ans et qui a toujours maintenu, sur la base des textes réglementaires, que les candidats aux concours pouvaient être recrutés jusqu'à la date du concours suivant.

Oui, Monsieur le Directeur académique, les statuts non seulement sont protecteurs, mais ils garantissent l'égalité de traitement tant des personnels que des usagers et ils constituent la ligne directrice syndicale de Force Ouvrière !

Maintenant, il faut ré-abonder cette liste complémentaire, à hauteur des besoins à commencer par les 5 postes volés sur les 25 prévus. Et ce ré-abondement n'est pas "illégal" comme l'a affirmé le secrétaire général du Rectorat. Non seulement il est totalement légal, mais il est absolument nécessaire ! Il est nul besoin de réunir un jury, il n'existe pas de « note minimale » au concours qui serait « trop faible » pour un recrutement sous statut surtout quand on sait que vous n'arrivez pas à recruter des contractuels à bac +2 ou des enseignants retraités !

Ensuite, nous avons des revendications chiffrées et précises. Pour la Mayenne, pour que nous puissions travailler dans de bonnes conditions, pour assurer le suivi de tous nos élèves, pour être remplacé lorsque nous sommes en formation ou en congé maladie, il faudrait une dotation de 41 postes pour cette rentrée 2022 ! **On est bien loin du compte.**

Néanmoins, le recrutement de fonctionnaires stagiaires supplémentaires vous permet Monsieur le directeur académique de répondre à plusieurs revendications précises à commencer par l'annulation des fermetures de classe à Grez-en-Bouère, à la Baconnière et à ouvrir une cinquième classe à Montigné le Brillant.

Enfin, FO ne pourra se satisfaire de cette carte scolaire tant que toutes les fermetures de classes ne seront pas annulées, tant que toutes les ouvertures demandées ne soient pas actées, tant que les créations de postes RASED ne permettent pas à nos collègues des réseaux d'aide de travailler décemment avec 800 élèves maximum par RASED, tant que les créations de postes de remplaçants ne permettront pas de remplacer chaque PE absent, tant que les enseignants référents ne seront pas suffisamment nombreux pour assurer le suivi de tous les élèves qui en ont besoin.